

## Et si l'urbanisme se mettait au sport ?

En 2024, notre région accueillera les Jeux olympiques et paralympiques (JOP). Au-delà de la fête sportive, ces événements laisseront des traces sur notre territoire. Il suffit ici de penser au village olympique qui est appelé à devenir un nouveau quartier de logements et d'activités, intéressant trois communes : St-Ouen, l'Ile-St-Denis et St-Denis. Des installations de grande taille comme les deux piscines de St-Denis ou la base nautique de Vaires verront également le jour. Dans les zones les plus proches du village et de certains sites de compétition, des installations d'entraînement, utilisables par le mouvement sportif local après les Jeux seront construites ou rénovées.

Nous ne pouvons que nous réjouir de tout cela mais cela ne doit pas nous dispenser de réfléchir et d'œuvrer pour que l'héritage des Jeux soit encore plus significatif que prévu. Bien que très favorables aux Jeux, nous ne pouvons que constater que, aussi positif soit-il, l'héritage, en termes d'équipements, ne concerne pas, pour l'instant, la totalité de la Seine-Saint-Denis, ni de l'Ile-de-France. Il est évident que les Jeux ne peuvent pas tout (personne ne l'a, d'ailleurs, jamais prétendu) mais ils sont, selon nous, le moment idéal pour lancer une réflexion et des actions qui les dépassent et peuvent préfigurer le sport et l'urbanisme de demain. Le sport est et sera à l'honneur et cela crée une fenêtre de tir favorable pour évoquer la problématique du manque d'espace de pratique et quelques idées pour améliorer la situation.

En termes d'urbanisme et d'aménagement, la question se pose de façon assez directe. Alors que l'on construit de plus en plus de logements, y compris dans des zones déjà très peuplées, la production d'équipements sportifs se révèle toujours insuffisante. Nous sommes bien conscients que le manque de moyens financiers est le principal frein à une amélioration de la situation. Une installation sportive de proximité est souvent synonyme de coûts et n'a pas ou peu de rentabilité économique propre. Elle a, toutefois, une rentabilité sociale : on ne le répètera jamais assez, les activités physiques et sportives, en plus de leur contribution essentielle au lien social, sont un gage de bonne santé des populations et, donc, d'économies induites pour l'action publique. A l'heure où l'on demande aux médecins de prescrire du sport, qui pourrait contester cela ?

Nous avons identifié le manque de moyens financiers comme un frein structurant. Il nous semble que la difficulté à trouver des financements peut être imputée à une forme de relégation qui touche les activités physiques et sportives. Ces dernières, lorsqu'elles ne se rapportent pas à des grands événements, ne sont que rarement un sujet central dans les opérations urbanistiques et sont identifiées comme un sujet spécifique et fréquemment secondaire. La question sportive peine encore à s'assurer une légitimité face à des enjeux tels que l'habitat ou le développement économique, pour lesquels on mobilise plus facilement les efforts de plusieurs politiques publiques.

Nous proposons d'inverser ce paradigme et de faire des activités physiques et sportives un élément fondamental de l'urbanisme d'aujourd'hui et de demain. Cela ne signifie pas qu'il faut exiger un gymnase à chaque coin de rue, mais plutôt qu'il est hautement nécessaire que tous les acteurs de l'urbanisme se posent, dès la conception de chaque action, la question suivante : est-ce que l'opération que je planifie est en mesure d'améliorer significativement les possibilités de pratique du sport et de l'activité physique pour toutes les personnes qu'elle touche ? Cette interrogation est, à notre sens, tout aussi légitime que des questionnements sur les transports ou la qualité du bâti, quand on sait que, selon l'OMS, « les personnes ayant une activité physique insuffisante ont un risque de décès majoré de 20% à 30% *par rapport à celles qui sont suffisamment actives* »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs385/fr/>

L'objectif essentiel est de promouvoir un urbanisme qui, par sa configuration même, favorise le développement de l'activité physique. Cela passe par la réalisation d'installations classiques mais aussi par des parcours sportifs ou autres installations en accès libre, des pistes cyclables, des équipements support (casiers, vestiaires, stations de gonflage pour vélo...) ou encore, parfois, par l'utilisation du numérique. Concentrer les moyens sur un seul type d'installation serait illusoire et inadapté à la demande sociale : c'est bien un équilibre entre toutes les variétés de structures sportives ou assimilées que l'urbanisme devra rechercher. Notons que les espaces construits ou rénovés à l'occasion des Jeux de Paris 2024, on peut notamment penser au village olympique, sont d'excellents terrains pour expérimenter des politiques d'aménagement mettant le développement du sport et de l'activité physique au cœur de leur action.

Les projets qui verront le jour au moment des Jeux commencent à être conçus. Nous préconisons donc une action rapide pour profiter de l'élan olympique. Des objectifs de développement d'installations sont à fixer dès maintenant. Nous pourrions, ici, nous inspirer du Comité de candidature de Paris 2024 lui-même, qui a fait évaluer l'empreinte carbone de ses projets par le WWF France. Nous souhaitons, de notre côté, que l'empreinte sportive de chaque opération d'urbanisme puisse faire l'objet d'une évaluation, basée sur le diagnostic des besoins locaux et sur des éléments d'observation et d'analyse plus généraux. Il faudra veiller à ce que ces évaluations aboutissent à des préconisations de terrain, déclinées en différentes versions, plus ou moins ambitieuses. Dépasser le cadre strict des installations sportives est essentiel pour la réussite opérationnelle de ces préconisations, qui doivent pouvoir agir sur tous les éléments de l'urbanisme. C'est bien le territoire dans sa totalité, avec l'ensemble de ses composantes, que nous proposons d'aménager pour favoriser la pratique des activités physiques et sportives. Nous pensons, par exemple qu'une vision sportive est indispensable pour toute action touchant aux espaces publics, dans la mesure où ceux-ci sont, de loin, les premiers lieux de pratique en France comme dans le monde. Les Comités départementaux et régionaux olympiques et sportifs, en tant que représentant du mouvement sportif ont la légitimité nécessaire pour initier ces évaluations et pour les approfondir ensuite en configuration partenariale. Il est important que le monde de l'urbanisme s'ouvre de plus en plus au dialogue avec ces structures et tous les autres acteurs du sport de terrain.

Si la légitimité du fait sportif, s'appuyant sur les piliers du lien social et de la santé, venait à se renforcer considérablement, il serait très probablement plus aisé de faire apparaître et de justifier, dans les divers montages financiers et préconisations techniques, les éléments nécessaires au développement d'installations sportives supplémentaires. En Ile-de-France, les carences sont telles que les besoins sportifs n'ont que rarement à être prouvés : le plus urgent est de les traduire en termes urbanistiques et de présenter des stratégies d'aménagement capables de les satisfaire. C'est ici que la boucle est bouclée : le monde sportif (Clubs, comités, services des sports de l'Etat ou des collectivités...) doit être le principal acteur de la mobilisation des urbanistes en sa faveur : s'il veut muscler l'urbanisme, il lui incombe évidemment de penser en urbaniste.

Martin Citarella, Conseiller technique pour l'aménagement du territoire  
Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis

